



Le 17 mars 2021

Prime Macron pour les aidants : attention aux faux espoirs

Alors que les modalités de versement de cette prime restent à déterminer, la FESP, [Fédération du Service aux Particuliers](#), alerte sur les faux espoirs que pourrait créer cette annonce.

Pour Antoine Grézaud, directeur général de la FESP, « *Le gouvernement joue sur l'ambiguïté du renouvellement pour la troisième année consécutive du dispositif de défiscalisation de la prime Macron et la reconnaissance par la Nation de l'engagement des travailleurs pendant la crise sanitaire* ».

De nombreuses entreprises de services à la personne sont en difficulté financière et ont dû faire appel aux prêts garantis par l'État. « *Après l'imbroglio de la prime Covid promise par le Gouvernement (à l'époque nous étions en première ligne), mais financée avec difficultés et de manière inégale par les départements, le Gouvernement suscite une nouvelle attente pour les salariés (à présent de seconde ligne) alors que les structures d'aide à domicile sortent à peine la tête hors de l'eau et ne pourront pas toutes verser cette prime. Cette annonce donne de faux espoirs aux salariés et risque de faire porter l'impopularité du non-versement sur les entreprises. C'est ce que l'État aurait pu comprendre s'il avait entrepris une démarche de concertation basée sur le dialogue avec les structures représentatives du secteur.* » ajoute Antoine Grézaud.

Contacts presse :

Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou s.akbaraly@o2p-conseil.com

Sylvie Barthel, Référente territoriale FESP en Bourgogne Franche Comté 06 72 23 19 37

A propos de la FESP

Membre du MEDEF, la FESP est reconnue par l'État comme la première Fédération professionnelle, en nombre d'entreprises et de salariés, dans la branche des entreprises de services à la personne en France ([arrêté de représentativité](#)).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis 1996, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur. **Elle fête cette année son 25e anniversaire.**
www.fesp.fr